Imprimez et remplissez cette fiche
N'oubliez pas de coller une photo de votre enfant
OBLIGATOIRE : ENVOYER ce document par mail à
delphine@petitesmainssymphoniques.com
Et remettre l'original à un membre de l'équipe PMS

Votre enfant prend le **bus à Paris** : Vous remettez la fiche originale au départ du Bus.
Votre enfant prend le **bateau** : Vous remettez la fiche originale au départ du Bateau
Vous nous rejoignez **en Corse** : Vous remettez la fiche originale à l'arrivée à l'hébergement

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - ENFANT
NOM : .....
PRÉNOM : .....

DATE DE NAISSANCE : .....
GARÇON ❑ FILLE ❑

DATES ET LIEU DU SÉJOUR :

Du 17/10/2020 au 25/10/2020 -
Calvi

PHOTO

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA DETRUITE À LA FIN DU SÉJOUR. LES VERSIONS NUMERIQUES EVENTUELLES SERONT SUPPRIMEES.

2 -VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 -RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui ❑ non ❑

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants ***(boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)***

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ	SCARLATINE
OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	

ALLERGIES : ASTHME ❑ non ❑ MÉDICAMENTEUSES oui ❑ non ❑

ALIMENTAIRES ❑ non ❑ AUTRES .....

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

---

4 -RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC…PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

---

5 -RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM ... .

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR) ....

.....

.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : ..... BUREAU : .....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF) .....

Je soussigné ..... responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : *Signature responsable légal :*

RÉGLEMENT INTERIEUR ACADEMIE CORSE 2020

- Les stagiaires mineurs seront placés sous la responsabilité des professeurs pendant les heures de cours et les différents ateliers.

- Sauf autorisation exceptionnelle des responsables de l'académie, les participants mineurs ont l'obligation de participer aux activités de l'association dans le cadre de l'académie.

- Les enfants seront encadrés durant la totalité du séjour, pendant leur temps libre, au moment des repas et le soir au moment du coucher par des bénévoles PMS. Un bénévole sera référent d'un groupe d'enfants, accompagnera et encadrera ce groupe durant toute l'Académie ainsi que pour tout déplacement relevant de l'organisation du stage.

- Les participants mineurs ne peuvent en aucun cas quitter seuls les lieux où se déroulent les activités ou les lieux d'hébergement.

- Pour des raisons de sécurité, mis à part pour les concerts et sauf autorisation de l'association, les parents ne sont pas autorisés à rester sur les lieux d'hébergement.

- La fiche sanitaire doit être impérativement fournie lors de l'inscription. Les médicaments et ordonnance doivent être remis au responsable le jour de l'arrivée.

- En cas de régime ou d'allergie alimentaire, un protocole précisant les modalités de préparation des repas doit être soumis à l'association, en cas d'impossibilité à satisfaire la demande, la participation à l'académie sera annulée.

- **Le tabac, l'alcool et drogues sont strictement interdits pour les participants mineurs sous peine d'exclusion immédiate de l'académie.**

- Les enfants stagiaires s'engagent à respecter les lieux et locaux mis à disposition et seront désignés comme responsables en cas de dégradations volontaires. Une demande de remboursement sera envoyée aux responsables légaux en cas de dégradations volontaires causées par les enfants.

- Tout problème disciplinaire grave pourra entrainer, après consultation des parents et sur décision de la direction du stage des Petites Mains Symphoniques, un renvoi simple de l'enfant.

- Pour les participants mineurs, le téléphone portable est autorisé dans le respect de la vie collective. Les parents **ne peuvent pas** appeler leurs enfants pendant les activités.

- L'association dégage toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels ou de valeurs.

- L'organisateur se réserve le droit en cas d'événements indépendants de sa volonté, d'indisponibilité d'un (des) professeur(s) ou d'insuffisance de participants, d'annuler tout ou partie du stage. Les sommes versées sont alors restituées à l'exclusion de toute indemnité. Le remplacement d'un professeur ne constitue pas une cause d'annulation du stage de la part de l'organisateur comme du stagiaire. En cas d'annulation de la part du stagiaire, quelle que soit la cause d'un désistement de la part du stagiaire ou en cas de renvoi, le montant dû reste acquis à l'association, sauf décision contraire de la direction.

Signature Responsable Signature Stagiaire

Protocole sanitaire

Dans l'académie des Petites Mains Symphoniques du 17 au 25 octobre 2020, nous avons rédigé un protocole sanitaire reprenant l'ensemble des mesures destinées à toute personne amenée à être présente auprès des stagiaires durant cette période (encadrants, enseignants, bénévoles, élèves et familles).

Ce protocole a été créé sur la base des recommandations du Ministère de l'Éducation nationale et de Jeunesse relativement à l'accueil collectif de mineurs avec hébergement ; il contient des mesures de protection individuelles et collectives à respecter pour se protéger et protéger les autres.

Un référent COVID-19 (cf. contact ci-dessous) a été désigné au sein de l'encadrement PMS, qui sera chargé du suivi sanitaire, de la diffusion et du respect des règles de prévention. Notamment, le référent COVID-19 est le point de contact premier en cas de suspicion de contagion.

Référent COVID-19 pour l'Académie d'automne Petites Mains Symphoniques :
- Nom/Prénom :
- Contact téléphonique :
- Contact email :

Toute personne participant à l'académie, que ce soit comme bénévole, encadrant, enseignant, élève ou parent, devra avoir pris connaissance du présent protocole sanitaire et certifier par sa signature son engagement à respecter les mesures ci-dessous.

Mesures générales :

Les mesures ci-dessous s'appliquent à l'ensemble des personnes présentes et sur toute la durée du séjour.

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique ; du gel hydroalcoolique sera mis à disposition dans les salles utilisées durant l'Académie. Nous recommandons également aux parents de prévoir un petit flacon de gel hydroalcoolique personnel pour leur enfant pour les déplacements.
- Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable après utilisation
- Éviter de se toucher le visage
- Ne pas serrer les mains et éviter les embrassades ou accolade
- Un contrôle systématique de température sera réalisé à l'arrivée et au quotidien.
- Les stagiaires de plus de 11 ans doivent se munir au minimum de 4 masques jetables par jour.
- En cas de symptôme (toux, difficultés respiratoires, fièvre supérieure à 38°c etc…), l'accès à l'académie sera refusé et la personne devra rejoindre son domicile. La personne concernée devra consulter son médecin traitant qui lui prescrira un test et lui demandera de s'isoler. Si le test est négatif et que le médecin traitant a délivré un certificat médical autorisant cette personne à participer à un accueil collectif de mineur avec hébergement, la personne aura la possibilité de rejoindre l'Académie.
- Toute personne déclenchant un symptôme après son arrivée à l'académie sera isolée (mobil-home infirmerie) et prise en charge médicalement (et testé si nécessaire). Si le test revient positif, la personne devra rejoindre immédiatement son domicile et y respecter la période de quarantaine indiquée par les autorités sanitaires.
- Le prêt de matériel entre participants sera proscrit ; les parents sont donc invités à s'assurer que l'enfant dispose de tout le matériel nécessaire à sa participation à l'académie (pupitre, partitions, crayons et stylos, etc.).

Mesures spécifiques :

Avant le départ pour l'académie

- Les responsables légaux des élèves participants sont invités à prendre leur température avant de quitter le domicile. En cas de symptôme ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne pourra prendre part à l'académie et ne pourra y être accueilli sans certificat médical ad hoc (cf. mesures générales ci-dessus).

Pour les élèves prenant le Bus au départ de Paris ou le bateau au départ de Toulon

- Les élèves devront impérativement être accompagnés par un adulte (parent, responsable légal) jusqu'au point de départ du bus, ce dernier devant rester à proximité jusqu'au départ du bus ou bateau.
- Le port du masque est obligatoire dans l'autocar pour tout passager à partir de 11 ans.
- À la montée du bus, ou bateau, les enfants devront remettre à l'accompagnateur PMS un exemplaire du dossier complet signé ; une prise de température sera également effectuée pour s'assurer de l'absence de symptôme fiévreux.
- En cas de symptôme (toux, difficultés respiratoires, fièvre supérieure à 38°c etc…), l'accès à l'autocar sera refusé et les mesures générales précisées plus haut s'appliqueront.

Pour les élèves arrivant directement au camping

- Les parents accompagneront les enfants jusqu'à l'accueil du camping où ils devront remettre à l'accompagnateur PMS un exemplaire du dossier complet signé ; une prise de température sera également effectuée pour s'assurer de l'absence de symptôme fiévreux.

Utilisation des bâtiments et espaces intérieurs

- Le port du masque est obligatoire lorsque la distanciation d'un mètre est impossible dans une même pièce et lors de la circulation dans un bâtiment pour les adultes et mineurs à partir de 11 ans.
- Les pièces occupées pendant plus d'une heure (bureaux, espaces de travail, salles de classe) seront aérées au moins dix minutes avant ou après utilisation.
- Les objets manipulés quotidiennement seront désinfectés régulièrement avec une lingette ; les mains doivent être nettoyées au savon ou désinfectées avec du gel hydroalcoolique avant chaque utilisation d'objet partagé.
- Les masques et lingettes désinfectantes doivent être jetés dans les poubelles après leur utilisation.
- Lorsque les conditions l'imposent, un sens de circulation sera mis en place, qui devra être respecté.
- Les changements de salles seront limités au strict minimum, chaque sous-groupe constitué étant affecté à une salle précise en début de séjour et encadré par un adulte responsable. Les élèves seront répartis selon les cas en fonction de leur instrument ou du style musical.

Hébergement

- Les élèves devront se munir de leur propre sac de couchage ; les drap-housse, oreiller et taie d'oreiller seront fournis par le camping.
- Les élèves seront répartis au sein des mobil home en conformité avec les recommandations des autorités sanitaires (nombre maximal par chambre, distance entre chaque lit, conditions d'utilisation des lits superposés...).

Restauration

Un aménagement du service de restauration est mis en œuvre afin d'éviter une concentration trop forte de personnes dans le restaurant scolaire :

- Nombre de personnes limité par service ;
- Services adaptés ;
- Horaire fixe pour chaque service.

Le présent protocole sera mis à jour et complété en cas de nécessité. Nous restons à votre écoute pour toute question relative à ce protocole sanitaire.

En signant le présent document, je reconnais avoir pris connaissance du protocole sanitaire mise en place dans le cadre de l'Académie d'été 2020 des Petites Mains Symphoniques et je m'engage à respecter les mesures préconisées.

Nom, prénom et signature du/de la participant(e) :

.....

Si le/la participant(e) est un(e) élève mineur, nom, prénom et signature du responsable légal :

.....